



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 7 DECEMBRE 2015 à 19H30**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Préavis no. 64 de la Municipalité relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), avec la présence de M. François Debluë, membre du Comité de direction du Conseil régional
7. Préavis no. 67 de la Municipalité relatif à la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon
8. Préavis no. 68 de la Municipalité concernant l'adoption du règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions
9. Préavis no. 69 de la Municipalité relatif à la cession des actions de Télé-Dôle SA au Conseil régional du district de Nyon
10. Préavis no. 70 de la Municipalité relatif à la modification des statuts des SITSE relatifs à l'épuration, au 2ème but optionnel y compris l'acceptation de l'augmentation du plafond d'emprunt, la mise à jour du texte de certains articles et l'abrogation des articles traitant de l'épuration dans notre règlement communal, avec la présence de M. Pascal Kilchherr, Chef de service du SITSE
11. Préavis no. 71 de la Municipalité relatif à la reprise des collecteurs par les SITSE
12. Préavis no. 72 de la Municipalité relatif au budget pour l'année 2016
13. Propositions individuelles et divers

1. Appel

27 personnes sont présentes, 6 sont excusées (Eric Bolay, Bernard Collé, Jean-Pierre Kaltenrieder, Patrick Keyaerts, Marc Polydor et Hugo Studer) et 1 absente (Laurent Galiotto). La majorité est fixée à 14 voix. Le quorum est atteint. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas d'intervenant. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015 est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Le Président rappelle les élections du 28 février 2016 et le dépôt des listes au plus tard le 11.01.2016 à 12h au Greffe. Sont à élire cinq membres de la Municipalité, 40 conseillers communaux et 7 viennent-ensuite. Une liste « entente communale » permet de s'inscrire en fin de séance. Il s'agit d'un vote au système majoritaire. Que ceux qui ne se représentent pas trouvent des candidats ! Une liste est à disposition au Greffe jusqu'au 11 janvier à 12h. Le Président remercie les Conseillers pour leur engagement assidu au Conseil communal. Il y a eu quatre séances en 2015, l'ambiance était cordiale et respectueuse, sauf peut-être

lorsque quelques points ne faisaient pas l'unanimité. Il remercie les membres du bureau et la secrétaire pour leur excellent travail. L'assemblée se joindra au Président pour remercier les employés communaux pour l'embellissement du village. Le Président souhaite à chacun une belle fête de Noël et une bonne santé.

Serge Schmidt, Syndic, rappelle le décès le 19 octobre d'Alfred Sauty, ancien Syndic. Il était né à Tannay et y est décédé à 88 ans après quelques dernières années un peu difficiles. Il avait été membre du Conseil général de 1957 à 1969 et Président du Conseil à l'âge de 22 ans. Il a été Syndic de 1969 à 1973. Il exploitait un domaine agricole avec une arboriculture fruitière, ainsi que la vigne et surtout sa passion, l'apiculture. C'était un personnage qui comptait au village dont il connaissait bien l'histoire récente. Il avait son franc parlé et un caractère bien trempé, mais en même temps une très belle sensibilité. Le Syndic rappelle qu'on peut retrouver Frédy dans le film qui avait été réalisé il y a une dizaine d'années où il évoquait avec quatre autres figures du village, le Tannay d'autrefois.

Le Président demande une minute de silence pour les personnes décédées en 2015: Mmes et MM Simonne Burdeau, Gottfried Gauch, Janine Morgantini, Alfred Sauty, Walter Spörri et Johan van Mourik.

Le Président a reçu la lettre de démission de Samuel Cavuscens au 31.12.2015 en raison d'un déménagement à Rolle. Il était Vice-Président et formait avec Claude Chatton une paire de spécialistes pour les votations. Merci pour tout!

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic lit la lettre de démission avec effet immédiat de Bertrand Bory, municipal, qui était en congé maladie et qui doit se ménager. Le Syndic remercie Bertrand Bory pour le travail accompli au sein de l'équipe. Il a dû le faire dans des conditions parfois difficiles, mais il l'a fait en s'engageant au mieux de ses possibilités. Le Syndic lui en est reconnaissant et lui souhaite de bons vœux pour sa santé et pour la suite de son parcours de vie. Il n'est pas nécessaire de le remplacer puisque des élections auront lieu dans quelques semaines. Le Syndic a procédé, avec ses collègues lorsque leur dicastère était impliqué, aux entretiens de fin d'année des employés communaux. Il en ressort que l'entente entre eux est positive, qu'ils sont motivés et bien conscients qu'ils sont au service de la population. Il les remercie ce soir publiquement pour la qualité de leur engagement.

La soirée des nouveaux habitants du 26 novembre s'est bien déroulée avec plus d'une centaine de participants. Le bureau du Conseil était présent ainsi que la Municipalité. Les échanges ont été facilités par la formule d'un cocktail-dîatoire plutôt que d'un repas. Un petit cadeau a été remis à cette occasion aux nouveaux citoyens suisses présents et aux jeunes qui avaient atteint leur majorité.

Le 19 novembre a eu lieu la visite annuelle du Préfet, Mme Turin, qui s'assure de la bonne tenue des dossiers et de la gestion communale. Mme Turin s'est dite tout à fait satisfaite. Le Président du Conseil et la secrétaire participaient également à cette rencontre.

Le Syndic et son collègue Guy van Gelder ont rendu visite à Mmes Rapin et van Mourik, nonagénaires, en leur apportant un cadeau ainsi que les vœux de la commune. Cette coutume, abandonnée quelque temps, a été réactivée. La commune n'a pas encore de centenaires, à chacun de s'encourager !

Le Syndic informe qu'en séance des Syndics de Terre Sainte, le budget du pot commun 2016 pour la Culture et le Sport a été approuvé ; la Municipalité de Tannay a fait de même. Le total de charges est de CHF 756'650, ce qui représente 44,80 francs par habitant. Ce montant est dans la limite fixée par convention entre les communes-membres.

La Municipalité, la collaboratrice administrative Mme Blanchoud et la société Prezens travaillent à la mise en place d'un nouveau site internet de la commune, plus élégant, plus agréable et plus facile à consulter et à mettre à jour. Ce gros travail devrait être en ligne d'ici la fin de l'année.

Le Syndic rappelle la soirée d'information du 10 décembre qui a pour but d'expliquer le fonctionnement des institutions en vue des prochaines élections communales dont le 1^{er} tour

est fixé au 28 février 2016. Il explique les raisons qui l'ont poussé à se représenter pour se consacrer quelques années encore à ce service communautaire. MM. Finkelstein et van Gelder ont accepté de constituer avec lui une liste commune. M. Wüst ne l'a pas souhaité pour le moment. Le Syndic a approché deux femmes qui ont accepté de faire liste commune avec lui, soit Mmes Ninon Pulver Piccot, avocate, et Denise Rudaz, ancienne directrice de l'aéroport de la Blécherette. Les cinq candidats se présenteront sous l'étiquette « Entente villageoise ». D'autres personnes ont bien entendu libre choix de présenter une liste alternative. Les listes doivent être déposées à l'administration communale au plus tard le 11 janvier à 12h.

Puisque c'est le dernier conseil de l'année, le Syndic, au nom de la Municipalité, remercie toutes et tous pour leur engagement au service de la commune, pour le temps passé lors des séances de commissions et pour l'intérêt qu'ils portent à la bonne marche du village. Il remercie particulièrement le Président du Conseil, Gilbert Caillet, toujours soucieux de sauvegarder une bonne entente, et le bureau du Conseil dont les scrutateurs assurent les nombreuses votations.

Concernant les deux préavis, règlement du Conseil régional et DISREN, le Syndic informe que les préavis ont été étudiés avec la commission ad hoc. Il relève qu'il faut se donner un instrument efficace afin de faire face aux défis à relever dans notre région et qu'il faut le faire de manière solidaire.

Guy van Gelder rappelle deux chantiers importants pour la commune, les gares de Chambésy et Mies. Dès décembre 2017, les trains circuleront tous les ¼ d'heure aux heures de pointe et dès décembre 2018, cette fréquence sera appliquée toute la journée.

Dans le parc du Château, deux chênes plantés il y a trois ans sont morts, ayant souffert de la grêle, et seront abattus. La commune sera indemnisée. Ils seront remplacés par trois cyprès d'Italie et un chêne. En descendant vers la gare, le banc et une table en troncs d'arbres qui se sont écroulés seront remplacés par quatre bancs et trois arbres bas.

Suite aux plaintes des habitants, l'ilot d'environ 50 m² situé au chemin des Frênes/route de St-Cergue sera réaménagé avec de nouvelles plantes.

Le poste fixe de gendarmerie sera probablement implanté à la gare de Coppet, à la place du bureau AVS. Il sera voisin de la police des CFF.

Tannay possède deux radars mobiles en copropriété avec Mies, qui ont été installés à divers endroits. L'opération aura lieu tous les 3 à 4 mois. Durant les fêtes de fin d'année, beaucoup de maisons sont vides. Une présence accrue de SDS a été demandée avec une patrouille supplémentaire durant deux semaines.

Nathan Finkelstein présente des photos de dépôts sauvages que les employés trouvent chaque mercredi. Depuis deux ans, la taxe au sac est en vigueur mais certaines personnes continuent de déposer des ordures sauvages. La Municipalité a trouvé des noms dans ces déchets et a pris les mesures adéquates.

Les travaux de la nouvelle déchèterie avancent et le bitume pourrait être posé cette semaine. Avec des conditions météorologiques favorables, la déchèterie pourrait être opérationnelle avant le 30 juin prochain.

Il indique que, contrairement à ce qui est mentionné dans le procès-verbal de la séance du 28.09.2015, la proposition concernant les plastiques durs doit être acceptée par les trois communes (Commugny, Chavannes-des-Bois et Tannay).

Il estime que la Commission des déchets doit être impliquée dès le début des discussions, par exemple sur la question d'enterrer les bennes, sur le ramassage des déchets encombrants au porte à porte etc. La Commission participant à l'élaboration des décisions, elles seront plus faciles à présenter au Conseil communal quand il y aura nécessité de vote. Il a assisté à l'assemblée générale de la SADEC, à la Commission consultative du feu, à la Commission intercommunale d'aménagement du territoire et à la protection civile où on approuve le budget de 2016 et les coûts par habitant pour le fonctionnement.

Pour le Groupe de réflexion pour la zone lacustre réunissant des personnes de Tannay et de Mies, le travail a commencé. Dès la première séance, il s'est rendu compte que le port

n'était pas la chose la plus difficile, mais plutôt les aménagements terrestres. Le Conseil sera tenu au courant.

5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales

M.-D. Guex a assisté à l'assemblée intercommunale de l'AJET en novembre. Le budget 2016 a été accepté. Une commission ad hoc pour les transports scolaires a été nommée.

6. Préavis no. 64 de la Municipalité relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), avec la présence de M. François Debluë, membre du Comité de direction du Conseil régional

Le Syndic présente le préavis. Il salue la présence de MM. François Debluë et Bernard Penel, Syndic de Signy, membres du Comité de direction du Conseil régional. F. Debluë commente un diaporama (à consulter sur le site de la commune).

A. Mir lit le rapport de la Commission DISREN, qui est favorable.

A. Husmann, qui n'a pas participé à la réunion de la Commission DISREN ; lit son rapport de minorité.

Le Président ouvre la discussion.

Il est relevé qu'on dépense déjà beaucoup d'argent dans des investissements sur lesquels on n'a plus de contrôle : routes, giratoires. Il est important de respecter le système constitutionnel où chacun a ses responsabilités en matière de dépenses. On devrait faire plus attention à nos dépenses.

F. Debluë rappelle qu'il y a des investissements qui sont utiles à tout le monde et qu'on ne parle ici que de la part solidaire. C'est uniquement la part qui concerne les autres communes qui est financée par le Conseil régional. Les communes concernées directement financent leurs projets et la partie régionale. Ces communes supportent les frais d'exploitation. Tout passe par le crible du préavis. Le Conseil communal a connaissance de ce qui se passe au Conseil régional par son délégué.

On ne peut pas forcer les communes à participer à un projet commun, mais elles en bénéficieront tout de même, notamment des sorties d'autoroute.

On réunit les communes dans le DISREN pour réaliser des projets trop importants pour une seule commune. Pour un projet présenté par Tannay, ce sera à son Conseil de voter un préavis pour la partie solidaire. Ensuite, la majorité des communes du DISREN sera demandée. Le coût représentera au maximum un point d'impôt.

Il semble que c'est la longue liste des projets d'investissements qui a fait capoter le PIR.

Dorénavant, les projets viendront des communes partenaires qui demanderont un soutien solidaire du Conseil régional. Les projets en cours du DISREN sont la maison du vin de la Côte, les abattoirs de Rolle qui déménageront à Aubonne, la RC1, une passerelle à Gland et l'aménagement des pistes de la Dôle.

Tous les projets sont publics et peuvent être consultés sur le site du Conseil régional, qui a un collègue délégué à la communication. Des communiqués de presse seront envoyés, qui mentionneront les projets dès leur début.

Pour Tannay, un point d'impôt représente 156'000 francs que la commune doit mettre annuellement au budget. A la fin de l'année, il faudra provisionner le solde.

Le but du Conseil régional est de faire des projets. Les communes-membres paient 20 francs par habitant par année pour des projets qui se réalisent pour les transports publics, le sport, etc. Il y a effectivement une délégation de compétences à deux personnes du Conseil communal et une personne de la Municipalité. En amont, les décisions sont prises par elles. On parle d'un maximum de 0,9 points d'impôts par année.

Les préavis du Conseil régional sont soumis à la Municipalité qui en discute avec la représentation de Tannay et prend une décision commune. Il y aurait techniquement une difficulté à consulter le Conseil communal avant les séances du Conseil régional. S. Schmidt relève qu'il y a également délégation de compétence pour les associations scolaires et parascolaires.

Le point 4.2.2.1 du préavis prévoit cumulativement la majorité simple des communes et la majorité qualifiée de deux tiers des voix au Conseil intercommunal. Avant qu'un projet arrive à franchir toutes les étapes, il faut faire confiance aux gens délégués. C'est parce qu'on a conscience que la commune n'a plus la possibilité de mener elle-même des projets d'importance qu'il faut développer la région ensemble

Le Président clôt la discussion. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 64 est accepté par 23 oui, 2 non et 2 abstentions.

7. Préavis no. 67 de la Municipalité relatif à la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon

Présentation du projet par M. François Debluë. Le rapport de la Commission de la révision des statuts du Conseil région est favorable. Personne ne demande la parole. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 67 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis no. 68 de la Municipalité concernant l'adoption du règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

N. Finkelstein présente le préavis. Le rapport de la Commission des finances est favorable.

En réponse à la question de J.-M. Keller demandant si les contributions de remplacement mentionnées à l'art. 6 sont également dues pour des bâtiments existants, N. Finkelstein répond que l'existant n'est pas touché.

A. Husmann demande des précisions concernant l'autorisation municipale de 150.00 francs mentionnée à la page 3.

N. Finkelstein rappelle que pour toute construction, il faut présenter une demande à la Municipalité. Certains projets exigent un permis, certains peuvent être dispensés d'enquête publique et, dans certains cas, la municipalité applique une autre procédure ; elle avise les voisins et affiche le projet au pilier public. Ce genre d'autorisation coûte 150 francs. Pour une cabane de jardin de plus de 40 m² il faut suivre la procédure, à moins de 40 m², une décision municipale est suffisante.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 68 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis no. 69 de la Municipalité relatif à la cession des actions de Télé-Dôle SA au Conseil régional du district de Nyon

G. van Gelder présente le préavis. Le rapport de la Commission des finances est favorable. Il n'y a pas de questions.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no 69 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis no. 70 de la Municipalité relatif à la modification des statuts des SITSE relatifs à l'épuration, au 2ème but optionnel y compris l'acceptation de l'augmentation du plafond d'emprunt, la mise à jour du texte de certains articles et l'abrogation des articles traitant de l'épuration dans notre règlement communal, avec la présence de M. Pascal Kilchherr, Chef de service du SITSE

N. Finkelstein présente le préavis.

Pascal Kilchherr précise que les modifications des statuts du SITSE ont été discutées avec les commissions et qu'il n'y a pas de modifications ni d'amendements possibles, le même texte étant présenté dans 11 communes.

Le rapport de la Commission d'étude des nouveaux statuts des SITSE est favorable.

Le Président ouvre la discussion qui est résumée comme suit :

Le prix de l'épuration est de 2.45 francs par m3 d'eau consommée. Il est facturé une taxe de 9 francs par habitant pour la micropollution. Si l'épuration est bénéficiaire, la taxe sera diminuée. Selon les statuts, la taxe d'épuration sera dorénavant facturée à la consommation. Avec un arrosage important, on peut faire poser un sous-compteur ; l'eau d'arrosage n'est pas épurée, donc meilleur marché.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 70 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis no. 71 de la Municipalité relatif à la reprise des collecteurs par les SITSE

N. Finkelstein présente le préavis.

P. Kilchherr relève que les collecteurs de chaque commune doivent être à un niveau de qualité égal. Les travaux à faire l'ont été dans le cadre du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux). Certaines communes ont fait des recherches systématiques de teintage qui seront remboursées.

M. Wüst rappelle que le fonds de 3 millions à disposition sera utilisé pour payer ces travaux et que le montant de 70 centimes le m3 sera maintenu, alors que les SITSE facturent 2.45 francs. La différence sera également prise sur ce fonds.

N. Finkelstein signale que les travaux seront réalisés si possible en passant par les collecteurs.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 71 est accepté à l'unanimité

12. Préavis no. 72 de la Municipalité relatif au budget pour l'année 2016

M. Wüst présente le préavis et répond aux diverses questions. Le budget 2016 s'élève à CHF 11'866'000.00 avec un déficit de CHF 87'700.00.

Le Président remercie M. Wüst et S. Muraca pour leurs explications.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 72 est accepté à l'unanimité.

13. Propositions individuelles et divers

A la question de S. Dassio demandant ce qu'on fait avec le « chenit » au chemin de la Fin, N. Finkelstein répond que c'est un chantier et que la commune va demander de poser une bâche le long de la route.

N. Heinzelmänn trouve qu'il y a beaucoup de chantiers à Tannay et qu'on enlève rapidement des gros arbres. Elle demande s'il y a un projet pour inclure des anciens arbres dans les constructions.

N. Finkelstein explique que, sur une des parcelles, la maison était très petite et que l'arbre, planté au milieu de la parcelle, n'a pas pu être conservé. Il constate que la commune n'a pas de règlement qui empêche quelqu'un d'enlever un arbre ; il doit payer une taxe en fonction de l'importance de l'arbre et replanter. Le Syndic rajoute que ce sujet sera discuté en Municipalité.

PV de la séance du 07.12.2015 du Conseil communal de Tannay

F. Gallay constate que ceci arrive même dans le domaine public où les chênes plantés récemment ont crevé. Il trouve dommage de les remplacer par des cyprès qui déparent le parc du château. G. van Gelder explique que la taxe payée pour enlever les arbres va dans un fonds et qui pourrait être utilisé pour replanter les arbres abattus. Le Syndic rappelle que Mme Duvillard, longtemps propriétaire du Château, aimait la végétation méridionale et qu'elle avait elle-même planté de nombreux cyprès dans le parc. Le compromis proposé est de planter un chêne mais aussi trois cyprès.

F. Gallay espère que ces arbres seront plantés intelligemment et fait remarquer que des gens n'utilisent pas les places mises à leur disposition à bon escient.

Le Président rappelle qu'une liste « entente communale » est à disposition et peut être signée ce soir.

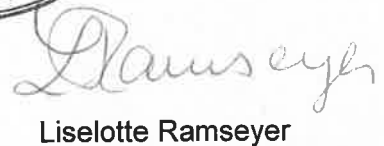
Le Président clôt la séance à 22h50 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président :



La Secrétaire :


Gilbert Caillet


Liselotte Ramseyer